



Comment s'y prendre pour resilier des cours chez Klaris formation

Par **moussmalow**, le **14/06/2013** à **16:44**

Bonjour,

Je suis inscrite chez Karis depuis 2ans, pour y suivre une formation hôtesse d'accueil. Seulement voila, aujourd'hui je suis complètement découragé de leur système qui fait preuve d'aucune pédagogie! Ils ne sont apparemment bon qu'à prélever l'argent chaque mois :/ Je vis en couple, j'ai pas d'enfant, je fais des ménages a mi-temps depuis 3ans et la je veux absolument me consacrer à 100% à ma vie professionnelle et... il se trouve que je vais suivre une formation "pâtisserie" en septembre, dans un CFA! Seulement je ne pourrais pas la commencer si je suis toujours inscrite comme "élève" chez eux... Comment dois-je m'y prendre? Suis-je dans l'obligation de rester inscrite jusqu'à la fin??? Mon avenir pro en dépend je suis en panique. De +, je ne vous pose pas la question de savoir si je vais devoir continuer à leur régler la somme de 65e/mois, ça j'imagine que c'est pas pensable si je n'ai pas de raison "grave" on va dire ^^
Merciiiiiii bonne journée et bon courage à toutes

Par **amajuris**, le **14/06/2013** à **17:04**

bjr,
vous devez avoir un contrat avec cet organisme qui précise les conditions de résiliation.
donc il faut relire ce contrat.
cdt

Par **moisse**, le **14/06/2013** à **18:50**

En outre rien ne vous empêche de suivre votre formation en CFA.

Pour la résiliation cela paraît problématique passé les 3 premiers mois et il est à craindre que les frais de scolarité soient réclamés pour la totalité du cursus.